

**23**  
**JUIN**

# Le retour de la Saint-Jean-Baptiste à Lambton

au Parc du Grand Lac St-François dès 14 h

## Programmation

14 h à 19 h	Jeux gonflables
16 h à 19 h	Maquillage
19 h à 22 h 30	Spectacle d'Atome hits Duo
Dès 22 h 30	Feux d'artifices



## RESTO DU PARC DU GRAND LAC ST-FRANÇOIS

Dimanche au jeudi 8 h à 16 h

Vendredi et samedi 8 h à 21 h

Mercredis de juillet 8 h à 21 h



# SOMMAIRE

Le retour de la Saint-Jean-Baptiste à Lambton .	1
Resto du Parc, heures d'ouverture .....	1
Sommaire .....	2
Coordonnées .....	2
Rapport du Maire .....	3 - 4

## URBANISME

Location court terme .....	5
Travaux nécessitant un permis .....	5
Cet été je sécurise ma piscine .....	5
Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles .....	6 - 7

## VIE MUNICIPALE

Sécurité incendie .....	8
Parc du Grand Lac St-François .....	9
Bureau d'accueil touristique et Galerie d'Art .....	9
Un été actif à Lambton .....	9
Pickleball, tennis, deck hockey, jeux d'eau, pumtrack .....	9
Franc succès pour le Salon Commerce et Artisans .....	10
Bourse 200\$ aux finissants du secondaire .....	11
Transport Collectif du Granit .....	11

## ENVIRONNEMENT

Écocentre .....	12
Fièremment Agricole, la journée de l'agriculture ..	13

## VIE CULTURELLE ET SPORTIVE

Sous le soleil, sous les étoiles .....	14
Dimanche du Patrimoine .....	15
Songe d'été .....	15
La journée familiale .....	16
Inscription tournoi de poches .....	16
Soccer intermunicipal .....	16

## BABILLARD

Tournoi de golf annuel des Chevaliers de colomb .	17
Association des riverains du petit lac Lambton ..	17
Rose pour la cause .....	18
Service d'aide au logement .....	18
Info-Collectes de la MRC du Granit .....	19
Calendrier des matières résiduelles .....	20

## HEURES D'OUVERTURE DES BUREAUX MUNICIPAUX

230, rue du Collège à Lambton  
418 486-7438

**Lundi au jeudi de 8 h 30 à 16 h 30**  
**Vendredi de 8 h 30 à 13 h 30**

## Congés fériés

Les bureaux municipaux seront fermés les  
24 juin, 30 juin et 1<sup>er</sup> septembre 2025.

## Vacances estivales

Les bureaux municipaux seront fermés du  
28 juillet au 1<sup>er</sup> août 2025.

## L'INFO-LAMBTON

### PRODUCTION

Municipalité de Lambton

### RÉDACTION, CONTENU

Municipalité de Lambton  
Comités et organismes de Lambton

### COORDINATION, RÉDACTION, RÉVISION

BoisNick Rédaction

### GRAPHISME, RÉVISION ET MISE EN PAGE

Design MarieGraph

VERSION NUMÉRIQUE [www.lambton.ca](http://www.lambton.ca)

Dépôts légaux : 2e trimestre 2025

© Bibliothèque et Archives nationales du Québec

© Bibliothèque et Archives Canada

ISSN 2562-539X



Chers concitoyens,  
Chères concitoyennes,

En vertu des dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal du Québec, je vous présente les faits saillants du rapport financier de 2024.

## 1. LE RÉSUMÉ FINANCIER 2024 ET LE RAPPORT DES AUDITEURS EXTERNES

### 1.1 Résumé financier 2024

#### Recettes et dépenses

Le rapport financier consolidé au 31 décembre 2024, préparé par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, nous indique que les revenus de fonctionnement de la Municipalité ont atteint 5 584 790 \$ tandis que les dépenses ont été de 6 480 992 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation, etc.), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2024 un déficit de fonctionnements à des fins fiscales de 90 176 \$ ce qui porte l'excédent accumulé non affecté à 351 518 \$ au 31 décembre 2024.

	Budget 2024	Réel 2024	Réel 2023
<b>Revenus de fonctionnement</b>	5 301 067 \$	5 584 790 \$	5 069 784 \$
<b>Charges</b>	4 856 030 \$	6 480 992 \$	5 731 673 \$
<b>Excédent (déficit) de l'exercice</b>	445 037 \$	(896 202) \$	(661 889) \$
<b>Conciliation à des fins fiscales:</b>			
<b>Amortissement des immobilisations</b>	- \$	1 282 416 \$	1 078 280 \$
<b>Cession nette des immobilisations</b>		- \$	29 132 \$
<b>Financement à long terme des activités de fonctionnement</b>		- \$	170 326 \$
<b>Remboursement de la dette à long terme</b>	(537 984) \$	(597 657) \$	(346 614) \$
<b>Affectations:</b>			
<b>Activités d'investissement</b>	(107 053) \$	(100 716) \$	(233 564) \$
<b>Excédent de fonctionnements</b>	- \$	21 417 \$	73 687 \$
<b>Excédent de fonctionnements affecté</b>	200 000 \$	200 000 \$	114 571 \$
<b>Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir</b>	- \$	566 \$	(59 848) \$
<b>Excédent (déficit) de fonctionnements à des fins fiscales</b>	- \$	<b>(90 176) \$</b>	<b>164 081 \$</b>

<b>Service de la dette</b>	<b>2024</b>	<b>2023</b>
Dettes à long terme	10 619 719 \$	11 679 353 \$
Activités d'investissement à financer	2 422 540 \$	226 636 \$
Sommes affectées au remboursement de la dette à long terme	(5 822 563) \$	(6 284 541) \$
Quote-part dans l'endettement total net à long terme		
Organisme contrôlé	5 606 \$	11 126 \$
Municipalité régionale de comté	1 931 607 \$	982 744 \$
Endettement total net à long terme	9 156 909 \$	6 615 317 \$

### 1.2 Le rapport des auditeurs

Raymond Chabot Grant Thornton a audité les états financiers consolidés pour l'exercice 2024 de la Municipalité conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public. Selon le rapport de l'auditeur indépendant signé le 13 mai 2024, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Municipalité de Lambton au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Le rapport financier consolidé, incluant le rapport de l'auditeur indépendant, est disponible sur demande.

## 2. LES PRINCIPALES RÉALISATIONS DE L'ANNÉE 2024

<b>PROJET 2024</b>	<b>COÛT</b>
Acquisition d'une sculpture pour le Coin des Géants	16 080 \$
Réfection du rang St-Michel	3 325 000 \$
Réfection du rang 4 – Phase 1 (Phase 2 en 2025)	2 189 455 \$
Réfection de la rue du Collège	2 405 040 \$
Pavage de la rue Quirion	99 260 \$
Élaboration des plans de protection des sources d'eau potable	6 900 \$
Achat d'un ponton pour l'installation des bouées sur le Grand Lac Saint-François pour 2025	40 000 \$

## 3- AIDES FINANCIÈRES

<b>Subvention</b>	<b>Montant</b>
Programme d'aide à la voirie locale (MTQ) – Réfection rang St-Michel	2 640 343 \$
Programme d'aide à la voirie locale (MTQ) – Réfection rang 4 (phase 1=2024 et phase 2=2025)	4 259 582 \$
Ministre des affaires municipales et de l'habitation – Rue du Collège	1 325 596 \$
MRC du Granit – Sous le soleil... Sous les étoiles...	2 800 \$ 40
Ministère des transports du Québec – entretien des routes locales	000 \$ 116
Ministère du Sport, loisir et plein air – Aménagement d'un Deck Hockey réalisation 2025	000 \$ 1 251
TECQ 2019-2024 (pour les projets des travaux routiers pour les années 2019-2024)	650 \$



Michel Lamontagne, Maire

## LOCATION À COURT TERME

Vous souhaitez louer une chambre, un appartement, une maison ou un chalet pour 31 jours ou moins ?

Avant de faire une demande à la CITQ, vous devez obtenir un document de conformité de la municipalité.

### À retenir :

- L'autorisation municipale est obligatoire avant toute demande à la CITQ.
- Le permis est renouvelable chaque année.
- Un réexamen complet a lieu tous les 5 ans.

## TRAVAUX NÉCESSITANT UN PERMIS

Avant de commencer vos travaux, assurez-vous d'obtenir un permis auprès du Service des permis. Cette étape garantit que vos projets respectent la réglementation municipale et les lois provinciales applicables.

### Travaux nécessitant un PERMIS :

- Construction, agrandissement ou transformation d'un bâtiment
- Installation de piscine, spa, galerie, véranda
- Ajout de pièces, modification des murs intérieurs ou extérieurs
- Ajout d'un étage, construction de fondations

Pour toute question ou pour déposer une demande, veuillez communiquer avec :

**Robert Blanchette**  
Inspecteur sénior en bâtiment et en environnement  
ibe@lambton.ca  
418 486-7438 poste 25

**Sacha Simoneau-Roy**  
Inspecteur en bâtiment et en environnement  
ibeadj@lambton.ca  
418 486-7438 poste 30



## PRÉVENTION DES NOYADES

Saviez-vous que toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm (2 pieds) d'eau ou plus doivent être sécurisées, peu importe leur type et quelle que soit leur date d'installation?

La réglementation provinciale s'applique désormais à **toutes les piscines**. Les piscines installées **avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010** qui bénéficiaient auparavant d'une exemption doivent être **mises en conformité d'ici le 30 septembre 2025**.

Avant d'installer une piscine ou un aménagement connexe (clôture, plateforme, terrasse, etc.), informez-vous auprès de votre municipalité. Un permis de construction est requis pour assurer le respect des normes de sécurité.

**Pour la sécurité des enfants, merci de faire de la prévention une priorité !**

## RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ

### DOCUMENT-SYNTÈSE RÉSUMANT LES NORMES DU RÉGL

#### CONTEXTE

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité.

Le présent document présente en un coup d'œil les exigences applicables aux piscines résidentielles en vertu du *Règlement*. Pour en savoir plus sur de la réglementation, consultez la [page Web](#) du MAMH.

Il est à noter que les municipalités sont responsables de l'application du *Règlement* et qu'un permis municipal est exigé pour les travaux suivants :

- construire, installer ou remplacer une piscine;
- installer un plongoir;
- construire une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Par ailleurs, les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le *Règlement*.

Les propriétaires ou les futurs acheteurs doivent donc se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître précisément les règles applicables.

#### PISCINES VISÉES

Le *Règlement* s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres).

Le *Règlement* ne s'applique pas :

- aux spas, à l'exception de ceux qui peuvent contenir plus de 2 000 litres d'eau;
- aux plans d'eau naturels;
- aux jardins d'eau et autres bassins décoratifs qui ne sont pas destinés à la baignade.

#### RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrites précédemment.

De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.

Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte;
- du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.



#### RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.



Si l'enceinte est une clôture en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Cette exigence s'applique seulement aux clôtures en mailles de chaîne installées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Par ailleurs, une clôture acquise avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, mais installée au plus tard le 30 septembre 2021, est aussi exemptée de cette exigence.



Le mur d'un bâtiment (maison, garage) peut faire partie d'une enceinte. Toutefois, la partie du mur qui sert d'enceinte doit respecter les caractéristiques suivantes :

- ne pas avoir de porte permettant d'accéder directement à la piscine. Au besoin, il est possible d'installer une enceinte autour de la porte;
- ne pas avoir de fenêtres situées à moins de 3 m du sol, sauf si leur ouverture est limitée de manière à ne pas laisser passer une balle de plus de 10 cm.
- Il importe de vérifier auprès de votre municipalité si sa réglementation permet l'installation de mécanismes limitant l'ouverture des fenêtres.



## DES PISCINES RÉSIDENTIELLES RÉGLEMENTÉES À L'INTENTION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

### CONTRÔLE DE L'ACCÈS – PISCINE CREUSÉE OU SEMI-CREUSÉE

Une piscine creusée ou semi-creusée doit toujours être entourée d'une enceinte.



### APPAREILS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE

Le filtreur et tout autre appareil de fonctionnement doivent être installés de manière à ne pas pouvoir être utilisés pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine, soit :

- à plus de 1 m de la paroi de la piscine ou de l'enceinte (lorsqu'installé à l'extérieur de l'enceinte);
- Les appareils peuvent être situés à moins de 1 m s'ils sont installés :
  - à l'intérieur d'une enceinte;
  - sous une structure d'au moins 1,2 m de haut qui ne peut être facilement escaladée et qui empêche l'accès à la piscine ou à l'enceinte à partir des appareils (par ex. : sous un patio);
  - dans une remise.



### CONTRÔLE DE L'ACCÈS – PISCINE HORS TERRE OU DÉMONTABLE

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte :

- une piscine hors terre dont la paroi est de moins de 1,2 m de hauteur;
- une piscine démontable dont la paroi est de moins de 1,4 m de hauteur.



Dans les autres cas, il n'est pas requis d'entourer la piscine d'une enceinte. Toutefois, l'accès à une piscine qui n'est pas entourée d'une enceinte doit se faire de l'une des manières suivantes :

- au moyen d'une échelle amovible munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
- à partir d'une plateforme dont l'accès est sécurisé au moyen d'une enceinte;
- à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, à la condition que la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine soit sécurisée au moyen d'une enceinte.



### AMÉNAGEMENTS AUX ABORDS D'UNE ENCEINTE OU D'UNE PISCINE

Une bande de dégagement de 1 m doit être maintenue aux abords de l'extérieur d'une enceinte ou de la paroi d'une piscine, lorsque celle-ci n'est pas entourée d'une enceinte :

- aucune structure ou aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine ne peut se trouver à l'intérieur de cette bande (par ex. : mur de soutènement, module de jeux pour enfant).
- Cette exigence ne s'applique pas aux équipements mobiles, tels les meubles de jardin et les outils, ni aux arbres. Il est toutefois recommandé d'éviter de laisser de tels équipements à trop grande proximité de la piscine ou de l'enceinte et de tailler les branches pouvant présenter un risque.



Aucune fenêtre d'un bâtiment ne doit être située à l'intérieur de cette bande de 1 m, sauf si cette fenêtre :

- est située à au moins 3 m du sol ou;
- a une ouverture limitée de manière à ne pas permettre le passage d'une balle de plus de 10 cm.

Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux enceintes installées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou une enceinte acquises avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, mais installées au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptées de cette exigence.

### PISCINE DOTÉE D'UN PLONGEOIR

Une piscine munie d'un plongoir doit être installée conformément à la norme BNQ 9461-100 en vigueur au moment de l'installation. Cette norme précise les caractéristiques dimensionnelles et géométriques de l'enveloppe d'eau minimale nécessaires pour offrir un environnement sécuritaire pour la pratique du plongeon dans une piscine résidentielle.

Pour connaître l'ensemble des exigences applicables, il importe de se référer directement au document normatif complet de la norme BNQ 9461-100. Celui-ci peut être obtenu gratuitement sur le [site du Bureau de normalisation du Québec](https://www.bureau-northern.com/quebec/).

Les propriétaires devraient s'adresser à un professionnel pour s'assurer du respect de la norme. Celle-ci exige d'ailleurs que des plans d'implantation et de construction soient préparés pour toute piscine résidentielle dotée d'un plongoir.



Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux plongeurs installés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou un plongeur acquis avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, mais installés au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptés de cette exigence.

Sources : [https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/ministere/securite\\_piscines\\_residentielles/NAP\\_ReglPiscineResi\\_VFD.pdf](https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/affaires-municipales/publications/ministere/securite_piscines_residentielles/NAP_ReglPiscineResi_VFD.pdf)

[www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles](http://www.quebec.ca/habitation-territoire/piscines-et-spas/securite-piscines-residentielles)



## Devenir pompier volontaire, ça t'intéresse?

*Nous avons besoin de toi  
dans notre équipe!*

Un beau défi 2025

Nous recrutons  
**MAINTENANT!**



**Service de sécurité incendie de Lambton**  
Pour informations : 418.486.7438 poste 33  
[incendie@lambton.ca](mailto:incendie@lambton.ca)



## LES POMPIERS PRÉPARENT UNE TOURNÉE DANS VOS FOYERS !



Vous recevrez prochainement l'appel des pompiers afin d'organiser des visites de courtoisie à domicile pour s'assurer de la conformité des extincteurs et détecteurs de fumée pour votre sécurité.

Le service de sécurité incendie rappelle également que nous devrions être en mesure de subvenir à nos besoins pendant au moins 72 h, le temps que les services d'urgences et la ville appliquent les protocoles afin de rétablir les services essentiels et qu'ils répondent aux urgences. Seriez-vous prêt à être autosuffisant pendant 72 h?

### PERMIS DE FEU À CIEL OUVERT, MESURE PRÉVENTIVE SANS FRAIS

Tout citoyen désirant faire un feu à ciel ouvert se doit de demander un permis à cet effet, au moins 24 heures à l'avance, **auprès de Michel Fillion, Directeur de sécurité incendie, 418 486-7438, poste 33, ou [incendie@lambton.ca](mailto:incendie@lambton.ca).**

Vous n'avez pas besoin de permis pour les feux dans les cuves ou foyers munis d'un grillage ou pare-étincelles.

Pour connaître l'échelle de risque, consultez le site de la Société de protection contre le feu [www.sopfeu.qc.ca](http://www.sopfeu.qc.ca).



## LE RESTO DU PARC DU GRAND LAC ST-FRANÇOIS

Repas rapides, vue imprenable !

**Heures d'ouverture :**

Dimanche au jeudi 8 h à 16 h

Vendredi et samedi 8 h à 21 h

**EN JUILLET MERCREDI OUVERT JUSQU'À 21 h**

LOCATION KAYAK + PLANCHE A PAGAIE

Tous les jours dès le 20 juin

BAIGNADE

Sauveteur du mercredi au dimanche  
de 10 h à 18 h



## BUREAU D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET GALERIE D'ART, PATRIMOINE ET CULTURE

**Ouvert tous les jours**

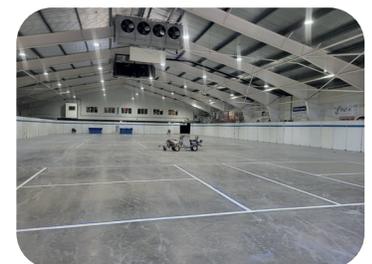
**du 21 juin de 9 h à 17 h jusqu'au 31 août**

« Bienvenue aux visiteurs d'ici et d'ailleurs ! »

## UN ÉTÉ ACTIF À LAMBTON

Des aménagements pour bouger cet été au Centre communautaire et sportif de Lambton :

- **Nouveau lignage des terrains de pickleball**, intérieur et extérieur — venez jouer les mardis et jeudis de 18 h 30 à 20 h 30.
- **Terrain de tennis, jeux d'eau et pumptrack** sont prêts à vous accueillir.
- **Deck hockey**, c'est pour bientôt !



## FRANC SUCCÈS POUR LE SALON COMMERCE ET ARTISANS DE LAMBTON

La Société pour la promotion industrielle de Lambton (SPIL) dresse un bilan très positif du Salon Commerce et Artisans 2025, qui s'est tenu les 25, 26 et 27 avril au Centre communautaire et sportif de Lambton.

Les membres de la SPIL — Daniel Bernier, Marquis Bureau, Louise Deblois, Jean-François Plante, Pierre Lemay, Rémy Blais, Francis Robert, Luc Tourigny et Alain Villeneuve — tiennent à remercier chaleureusement **les partenaires, commanditaires, exposants, artisans, conférenciers, le Cercle de Fermières de Lambton, les jeunes participants, les bénévoles**, ainsi que **les employés municipaux**, dont l'implication a été essentielle au succès de l'événement.



L'initiative des jeunes, nombreux à présenter des projets d'entreprise, fut particulièrement impressionnante. Une belle démonstration de dynamisme entrepreneurial dans le contexte économique actuel !

Un tel événement n'aurait pu voir le jour sans la précieuse collaboration de la SPIL, de la Municipalité de Lambton et de la communauté de bénévoles. **Merci à tous pour votre engagement et votre enthousiasme !**



## Un coup de pouce concret pour le logement



La SPIL est fière d'octroyer une subvention de 24 000 \$ à Gestion Soudure Bilodeau inc., soit 3 000 \$ par logement, pour appuyer la construction d'un immeuble résidentiel de huit logements, situé au 210, 5e Avenue à Lambton.

Ce projet d'envergure est le fruit d'une collaboration étroite avec la Municipalité de Lambton et s'inscrit dans le cadre de ses programmes attractifs, visant à encourager la construction d'immeubles à logements et à soutenir la croissance de notre communauté.

Ce partenariat contribue à enrichir l'offre résidentielle locale et à bâtir un avenir plus dynamique pour Lambton.



## MESSAGE AUX PARENTS DES FINISSANTS 2025 !

Votre ado termine son secondaire à la fin du mois de juin ?  
 Vous êtes fier de ses accomplissements ?  
 La Municipalité de Lambton aussi !



Faites-nous parvenir son nom et son adresse complète à [dg@lambton.ca](mailto:dg@lambton.ca).



Ce dernier pourrait se  
 mériter une bourse de 200\$  
 en tant que finissant.



### TRANSPORT COLLECTIF

Besoin d'un lift pour vos courses et vos rendez-vous ?

**Transport Collectif du Granit** offre un service de transport facile et abordable pour tout le monde !



#### Point d'embarquement à Lambton :

Mercredi et vendredi au Centre de services Desjardins  
 201, rue Principale

Réservation obligatoire la veille, avant 15 h 30  
 819 583-4263

Tarifs : 8\$ aller-retour

Gratuit pour les enfants de 6 ans et moins accompagnés d'un adulte

*Corporation à but non lucratif qui vient en aide aux personnes ayant des difficultés de déplacement en offrant un service de transport adapté.*



## L'ÉCOCENTRE AUGMENTE SES HEURES D'OUVERTURE!

Lundi au jeudi  
7 h 30 à 15 h 30

Vendredi  
7 h 30 à 12 h

Samedi  
8 h à 11 h 30

SUR RENDEZ-VOUS  
819 582-7023



### ÉCOCENTRE, 176, RANG ST-MICHEL

**Un service de proximité, simple et accessible !**

Limite de 6 unités gratuites par année (1 unité = 1 verge). Des frais s'appliquent pour les unités supplémentaires et une pièce d'identité avec adresse est requise pour chaque visite.

**Non-résidents : Dépôt autorisé avec frais applicables pour certains matériaux ainsi que le dépôt de branches, feuilles ou résidus verts.**

#### L'Écocentre peut recevoir :

- Vos matériaux de construction, de rénovation et de démolition
- Vos SERPUARIENS électroniques et informatiques
- Vos encombrants non réutilisables

#### Matériaux refusés :

- Batteries, huiles, propane
- Tubes fluorescents
- Peintures, solvants, acides

#### Matériaux admissibles ( 80\$ la verge pour les non-résidents ) :

- Pneus
- Déchets de construction/démolition
- Métaux (ferreux et non ferreux)
- Vieux vêtements
- Encombrants réutilisables (chaises, matelas, jouets, vélos, etc.)
- Appareils vides ou contenant du fréon (réfrigérateurs, thermopompes, etc.)
- Matériel informatique et électronique (Programme ARPE-Québec - Serpuariens)

# L'AGRICULTURE : BIEN PLUS QU'UN MÉTIER, UN MODE DE VIE !



## Fièremment Agricole, la journée de l'agriculture



Fièremment  
AGRICOLE

Le 24 mai dernier, le Centre communautaire et sportif de Lambton a vibré au rythme de la Journée de l'agriculture – un événement touchant et rassembleur, axé sur **l'éducation, la valorisation et la cohabitation**. Organisé par un comité réunissant les syndicats locaux de l'UPA du Granit et de Frontenac, la Municipalité de Lambton et la MRC du Granit, l'événement visait à promouvoir **une agriculture durable, écoresponsable et profondément ancrée dans nos valeurs collectives**.



Parce que l'agriculture et la foresterie évoluent pour préserver nos richesses naturelles. Parce qu'elles sont portées par des gens passionnés qui vivent au rythme des saisons et parce qu'elles façonnent notre avenir commun, enraciné dans le respect de la terre.

Un grand merci à tous les participants, partenaires et bénévoles qui ont fait de cette journée un immense succès ! Et si cette première édition marquait le début d'une belle tradition ?



# Sous le soleil... Sous les étoiles!

SPECTACLES GRATUITS EN PLEIN AIR

ÉDITION 2025

## PARC DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS COIN DES GÉANTS

Merc.  
**02**  
Juillet



**Alexandre Légaré**  
Heure: 19h-20h15  
Endroit: Coin des Géants

Merc.  
**09**  
Juillet



**Jonathan Guilbaut**  
Heure: 19h-20h15  
Endroit: Coin des Géants

Merc.  
**16**  
Juillet



**Portes Lambton Band**  
Heure: 19h-20h15  
Endroit: PGLSF

Merc.  
**23**  
Juillet



**Félix Lemelin**  
Heure: 19h-20h15  
Endroit: PGLSF

Sam.  
**26**  
Juillet



**Crazy on you**  
Heure: 19h-23h  
Endroit: PGLSF

Merc.  
**30**  
Juillet



**Duo Francine & Jean**  
Heure: 19h-20h15  
Endroit: PGLSF

Sam.  
**02**  
Août



**Roadtrip Country Band**  
Heure: 19h-23h  
Endroit: PGLSF

Merc.  
**06**  
Août



**Marc Pouliot**  
Heure: 19h-20h15  
Endroit: PGLSF

Merc.  
**13**  
Août

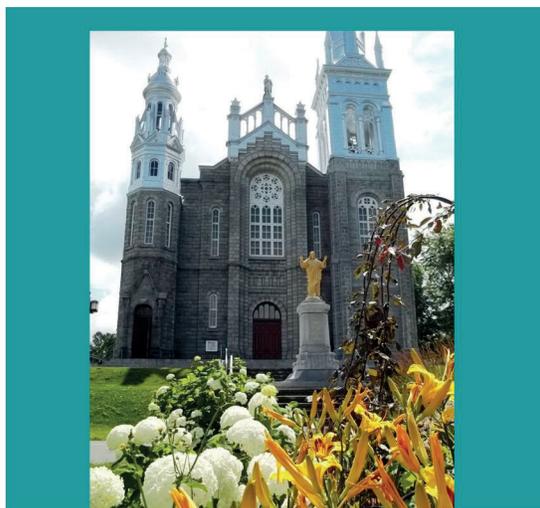


**Les Pedlers**  
Heure: 19h-20h15  
Endroit: PGLSF

Merc.  
**20**  
Août



**Duo Steff & Kriss**  
Heure: 19h-20h15  
Endroit: PGLSF



## Dimanche du Patrimoine 22 juin 2025

HEURE	ACTIVITÉ
10h45	Messe patrimoniale à l'église Spécial 95e du cercle des fermières
11h45	Courte présentation des expositions estivales et autres projets patrimoniaux ( à l'église )
12h00	Au presbytère : Vins, fromages et charcuteries Visite de l'exposition du Cercle des fermières Visite de l'exposition « Rempli d'histoires et de poissons »

**Bienvenue à tous !  
Activités gratuites**



## SONGE D'ÉTÉ EN MUSIQUE PRÉSENTE



**La Grand-Messe de Gilles Vigneault et Bruno Fecteau  
avec 4 solistes et le chœur du Festival**

Samedi 9 août 2025 à 19 h 30

À l'église Saint-Vital de Lambton

Billets : 20\$



**Amis mélomanes, le Festival Songe d'été en musique vous prépare une édition 2025 mémorable !**

### Concerts à Lambton :

2 août à 19 h 30	Concert des artistes du Festival
5 août à 13 h	Concert gratuit au parc du Grand Lac St-François
8 août à 19 h 30	Soirée à l'opéra

**Pour la programmation complète : [www.midsummermusicquebec.ca](http://www.midsummermusicquebec.ca)**

Une semaine musicale inoubliable vous attend !

**Tournoi de poches - 2 août 2025**  
Inscription du 1<sup>er</sup> juin au 27 juillet 2025



**Contactez Daniel Dallaire :**  
819 582-2175 ou 418 486-2901

**La JOURNÉE FAMILIALE**  
**2 AOÛT DÈS 12H**



- Jeux gonflables
- Kermesse
- Maquillage et ballons
- Tournoi de poches
- Spectacle  
« Road Trip Country Band »
- Feux d'artifices

Au parc du Grand lac St-Francois  
158, ch. J-Cyrille-Bureau, Lambton

## SOCGER 2025 : UNE FORMULE RENOUVELÉE POUR LE PLAISIR DE TOUS !

L'activité de soccer propose cet été une approche souple et personnalisée pour offrir une expérience enrichissante à tous les jeunes participants, peu importe l'âge ou le niveau.

En raison d'un nombre d'inscriptions restreint dans certain groupes d'âge, les dimensions du terrain et le format des matchs seront ajustés en fonction du nombre d'enfants présents.

### Une progression adaptée à chaque groupe :

**3 à 4 ans :** Découverte du ballon, déplacements, jeu libre et plaisir de bouger.

**5 à 6 ans :** Introduction progressive des règles de jeu favorisant la coordination et la compréhension du sport.

**7 à 9 ans et 10 à 14 ans :** Apprentissage des bases du jeu d'équipe, des positions sur le terrain et des règles essentielles du soccer (hors-jeu, remises en jeu, etc.).

Chaque séance comprendra des ateliers éducatifs (drills) conçus pour stimuler les habiletés techniques des jeunes joueurs, en fonction de leur âge et de leur progression.

Deux instrutrices passionnées assureront l'encadrement dans un environnement sécuritaire, motivant et bienveillant, selon l'horaire suivant :

### Horaire des séances

**Les activités auront lieu le mardi soir,  
sur le terrain situé derrière l'école de la Feuille-d'Or :**

18 h à 18 h 55 : Groupes 3 à 4 ans et 5 à 6 ans

19 h à 20 h : Groupes 7 à 9 ans et 10 à 14 ans

Format modulé selon les groupes.

**Au plaisir de voir nos jeunes sportifs en action et de partager avec eux le plaisir du jeu et de l'apprentissage !**

**INSCRIPTION  
SOCCER  
INTERMUNICIPAL**



Lambton Stornoway Saint-Romain  
ST-SÉBASTIEN une pointe de fierté

Pour tous les jeunes de  
4 à 17 ans de Lambton,  
St-Romain, Stornoway  
et Saint-Sébastien

Pratiques, techniques, matchs

## TOURNOI DE GOLF ANNUEL

Samedi 9 août 2025 en équipes de 4 joueurs sous le thème « Vegas » au Club de golf du Mont Adstock.

Un souper sera servi à la salle communautaire de Stornoway.

Pour plus d'informations :

Daniel Bernier 418-334-2218 - Denis Turcotte 418-486-2809



*Petit lac Lambton*

Association des riverains

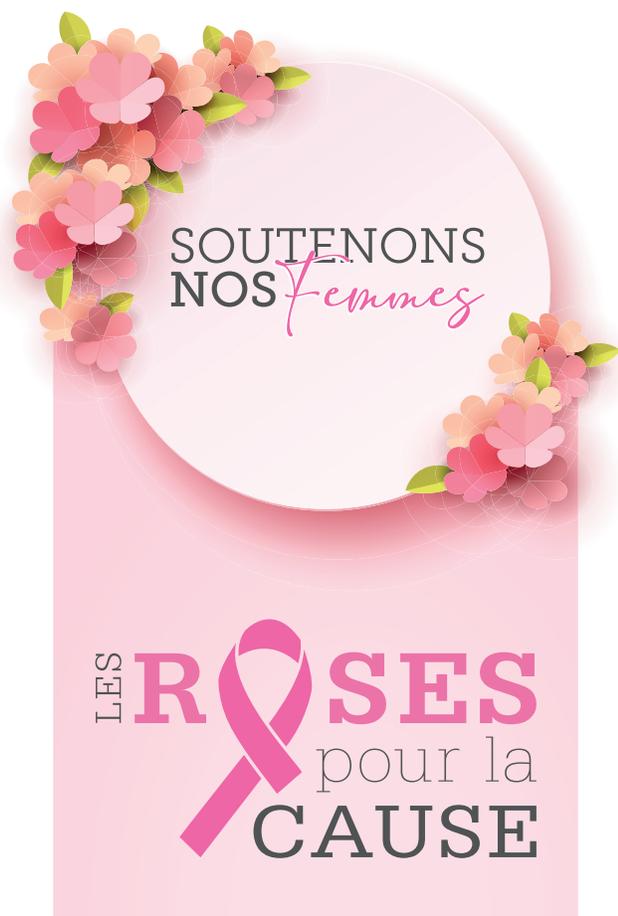
**Ici on vise**

**MAXIMUM**

**25**

**Km/h**





## NOUS SOMMES LÀ *pour vous*

Si vous ou quelqu'un de votre entourage venez d'être diagnostiqué, communiquez avec nous afin d'obtenir du soutien financier et aussi...  
*concentrez-vous sur votre guérison.*

### TÉLÉCHARGEZ LES FORMULAIRES

lesrosespourlacauses.ca

### POUR INFORMATION ET/OU FORMULAIRES VOUS POUVEZ COMMUNIQUER AVEC NOUS

✉ lesrosespourlacauses@hotmail.com

☎ 819-237-9749

📍 254 rue Proteau  
St-Sébastien, Qc  
GOY 1M0

📺 Suivez-nous sur Facebook



SECTEUR  
MRC  
DU GRANIT

### Service d'aide à la recherche de logement

#### C'EST QUOI CE SERVICE?



Le SARL consiste à offrir un soutien à toute personne de la MRC du Granit à la recherche d'un logement. Il vise à informer, orienter et accompagner les personnes dans leurs recherches.

**LE DEMANDEUR  
DOIT ÊTRE ACTIF ET  
DOIT LE DEMEURER  
TOUT AU LONG  
DE SA DÉMARCHE**

#### CE QU'OFFRE CE SERVICE



- Émission de liste à jour de logements disponibles dans la MRC du Granit
  - Obtention d'outils de recherche de logement
  - Formation et sensibilisation aux bonnes pratiques en logement
  - Accompagnement personnalisé
  - Collaboration et référence vers d'autres ressources
- \*Selon la participation des municipalités

#### QUELS SONT VOS CRITÈRES?



- Nombre de chambres
- Type de logement (appartement, maison, duplex, meublé)
- Budget alloué au loyer
- Contraintes physiques (marches, fauteuil roulant...)
- Proximité des services, du transport en commun, des écoles...
- Secteurs privilégiés
- Droit aux animaux
- Droit de fumer
- Date de fin de bail actuel

#### TERRITOIRES DESSERVIS

Audet, Frontenac, Lac-Drolet, Lac-Mégantic, Lambton, Marston, Milan, Nantes, Notre-Dame-des-Bois, Piopolis, Saint-Augustin-de-Woburn, Saint-Ludger, Saint-Robert-Bellarmin, Saint-Romain, Saint-Sébastien, Sainte-Cécile-de-Whitton, Stornoway, Stratford et Val-Racine.

VEUILLEZ CONTACTER  
**GABRIELLE BROSEAU**

sarl2@ohsudappalaches.ca  
**819-583-2370**

-INTERVENANTE SOCIOCOMMUNAUTAIRE/SARL 2-6697 rue crémazie, Lac-Mégantic

## HORAIRE DES COLLECTES

### LAMBTON



### VIDANGE DES FOSSES SEPTIQUES

29 JUIN AU 2 AOÛT 2025

Voici les chemins visités,\* dans l'ordre:  
à titre indicatif seulement, sujet à changements

- CHEMIN DE LA POINTE-AUX-CÈDRES
  - CHEMIN DE L'AÉROPORT
  - RUE DES CÈDRES
  - RUE DES ÉRABLES
  - RUE DES FRÈNES
  - RUE DES BOULEAUX
  - RUE DES PLAINES
  - RUE DES LILAS
  - CHEMIN DU PARC
  - CHEMIN CARRIER
  - CHEMIN DE L'ANSE-AUX-DORÉS
  - CHEMIN DE LA POINTE-AUX-ARDOISES
  - CHEMIN LABONTÉ
  - CHEMIN GARANT
  - CHEMIN BOULANGER
  - CHEMIN DES CAPS
  - CHEMIN BOUCHARD
  - CHEMIN BAILLARGEON
  - CHEMIN J.-CYRILLE-BUREAU
  - RUE BUREAU
  - CHEMIN DE LA PETITE-RIVIÈRE
  - RANG SAINT-MICHEL
  - RANG SAINT-JOSEPH
  - CHEMIN BLANCHETTE
  - CHEMIN DU BORD-DE-L'EAU
  - CHEMIN DES PINS
  - CHEMIN DE L'ÎLE
  - CHEMIN DES HIRONDELLES
  - CHEMIN DU PETIT-LAC
  - CHEMIN GÉRARD-ROY
  - CHEMIN DU RIVAGE
  - CHEMIN RIVARD
- Certaines adresses sur ROUTE 263, 5E AVENUE, RANG SAINT-FRANCOIS, CHEMIN LABRECQUE, CHEMIN QUIRION, ROUTE 108, RUE PRINCIPALE, CHEMIN GIGUÈRE, CHEMIN DES BISONS, CHEMIN DES CHEVREUILS, CHEMIN GUERTIN ET CHEMIN DE LA BAIE D'OR

\*La fréquence des vidanges varie selon le type de résidence. C'est pourquoi, même si votre rue se retrouve dans la liste des chemins visités en 2025, il est possible que votre fosse ne soit pas à vidanger.

Pour vérifier si votre adresse est à vidanger, visitez la carte interactive Info-Collectes sur notre site Web ou contactez-nous par téléphone au 819 583-0181 poste 116.



### RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

#### 15 JUILLET 2025

1ER RANG

#### 16 JUILLET 2025

CHEMIN DE LA POINTE-AUX-CÈDRES  
ROUTE DU LAC-RUEL

#### 17 JUILLET 2025

CHEMIN CARRIER  
CHEMIN DE LA POINTE-AUX-ARDOISES  
CHEMIN DE L'ANSE-AUX-DORÉS  
CHEMIN DU PARC  
CHEMIN RIVARD  
CHEMIN DU RIVAGE  
CHEMIN GÉRARD-ROY  
CHEMIN LABONTÉ  
RANG ST-MICHEL (chemin Dubé à chemin Carrier)

#### 18 JUILLET 2025

CHEMIN BLANCHETTE  
CHEMIN DE L'ILE  
CHEMIN DES HIRONDELLES  
CHEMIN DES PINS

#### 18 JUILLET 2025 - SUITE

CHEMIN DU BORD-DE-L'EAU  
CHEMIN DU PETIT-LAC

#### 21 JUILLET 2025

2E AVENUE  
2E RANG  
4E RANG  
7E RANG  
RANG ST-JOSEPH  
ROUTE 108 (de Courcelles à la rue Principale)  
8E RANG NORD

#### 22 JUILLET 2025

5E AVENUE  
RUE DE L'HÔTEL  
RUE DU COLLÈGE  
RUE PRINCIPALE (route 108 - Courcelles à 5e avenue)

#### 23 JUILLET 2025

3E AVENUE  
RUE BILODEAU  
RUE DU COUVENT  
RUE GODBOUT

#### 23 JUILLET 2025 - SUITE

RUE HALLÉ  
RUE LACROIX  
RUE MERCIER  
RUE MORIN  
RUE PRINCIPALE (5e avenue à route 108 vers Saint-Romain)  
RUE DE L'ARÉNA

#### 24 JUILLET 2025

CHEMIN DE L'AÉROPORT  
CHEMIN GIGUÈRE  
CHEMIN QUIRION (Des Cèdres au #276)  
RUE BUREAU  
RUE DES BOULEAUX  
RUE DES CÈDRES  
RUE DES ÉRABLES  
RUE DES FRÈNES  
RUE DES LILAS  
RUE DES MARRONNIERS  
RUE DES NOYERS  
RUE DES PLAINES  
RUE FILLION  
RUE RICHARD  
RUE TURCOTTE

#### 28 JUILLET 2025

CHEMIN DE LA BAIE-D'OR  
CHEMIN DES ROY  
CHEMIN LABRECQUE  
CHEMIN PHILIPPE-RICHARD  
CHEMIN QUIRION (#278 à route 263)  
RANG ST-FRANCOIS  
ROUTE 108 (rue Principale jusqu'à Saint-Romain)  
ROUTE 263

#### 29 JUILLET 2025

CHEMIN BOULANGER  
CHEMIN DES BISONS  
CHEMIN DES CHEVREUILS  
CHEMIN DES CAPS  
CHEMIN CUERTIN  
CHEMIN PATRY  
CHEMIN VACHON  
CHEMIN BAILLARGEON  
CHEMIN BOUCHARD  
CHEMIN DE LA PETITE-RIVIERE  
CHEMIN GARANT  
CHEMIN J.-CYRILLE-BUREAU  
RANG ST-MICHEL (chemin Dubé à 5e avenue )  
CHEMIN MARIUS LAPOINTE



COLLECTE DES ENCOMBRANTS 1ER MAI ET 11 SEPTEMBRE 2025

# CALENDRIER DE LA COLLECTE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2025



## INFORMATIONS UTILES :

### Environnement et urbanisme

Il est important de faire vos demandes de permis avant le début de vos travaux. L'inspecteur a 30 jours pour émettre un permis.

### Vidanges de fosses septiques

Pour plus d'informations, veuillez communiquer avec la MRC du Granit au 819 583-0181.

### Horaire de la bibliothèque

Les mercredis de 18 h 30 à 20 h ainsi que les premiers et troisièmes jeudis de chaque mois de 15 h 30 à 17 h.

### Écocentre et dépôt de branches 176, rang St-Michel

Lundi au jeudi 7h30 à 15h30  
Vendredi 7h30 à 12h  
Samedi 8h à 11h30

### Urgences travaux publics

Heures d'ouverture du bureau :  
418 486-7438

 Collecte des matières recyclables

 Séance du conseil

 Cueillette des rebuts encombrants

 Bureau fermé

 Collecte des plastiques agricoles

Juillet						
D	L	M	M	J	V	S
		1 	2	3	4	5
6	7	8 	9 	10 	11	12
13	14 	15 	16	17	18	19
20	21	22	23 	24	25	26
27	28 	29 	30	31		

Août						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6 	7	8	9
10	11 	12 	13 	14 	15	16
17	18	19	20 	21	22	23
24/31	25 	26 	27	28	29	30

Septembre						
D	L	M	M	J	V	S
	1 	2	3 	4	5	6
7	8 	9 	10 	11 	12	13
14	15	16	17 	18	19	20
21	22 	23 	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre						
D	L	M	M	J	V	S
			1 	2	3	4
5	6 	7 	8	9 	10	11
12	13 	14 	15 	16	17	18
19	20 	21 	22	23	24	25
26	27	28	29 	30	31 	

Novembre						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3 	4 	5	6	7	8
9	10	11 	12 	13 	14	15
16	17 	18 	19	20 	21	22
23/30	24 	25 	26 	27	28	29

Décembre						
D	L	M	M	J	V	S
	1 	2 	3	4	5	6
7	8	9 	10 	11 	12	13
14	15 	16 	17	18	19	20
21	22 	23 	24 	25 	26 	27
28	29 	30 	31 			

## CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL ORDINAIRE POUR L'ANNÉE 2025

Les séances se déroulent au 213, rue de l'Aréna à Lambton, à 19h30

13 mai

9 septembre

10 juin

14 octobre

8 juillet

11 novembre

12 août

9 décembre